

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 21/01/2021

Date de la convocation

13/01/2021

Date d'affichage

13/01/2021

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 12
Votants :

L'an 2021, le 21 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, M. BREDOLESE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane
Absente ayant donné procuration : Mme GICQUEL Claudine à M. ALLAIN Philippe
Absentes excusées : Mme VÉRA Aurélie, Mme GUÉGAN Manon

Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie

Ordre du jour :

- Tour de France : Animation, participation ...,
- Travaux : Aménagement du bourg,
- Personnel : Création de poste,
- Délégation de signature : Subvention transport école-piscine,
- Contrat de prestation de service : Cantine,
- Argent de poche,
- Informations et questions diverses.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de bordereaux supplémentaires relatifs à la convention de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics avec Pontivy Communauté et à l'abrogation de la carte communale qui porteront respectivement les numéros 7 et 8.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2020. Le compte rendu du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Personnel : Poste d'adjoint technique territorial (Délib. 2021/01/03A &B)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste aux services techniques dont les missions porteront sur le nettoyage des locaux, l'aide à la cantine et la garderie périscolaire.

Il précise que ces missions sont actuellement réalisées par un agent contractuel et que ce poste remplacera le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (11.04/35ème) suite à la démission de l'agent depuis le 1er novembre 2020.

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (22.35/35ème) en remplacement du poste d'agent contractuel à compter du 1^{er} mars 2021 et valide le tableau des effectifs correspondant.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Subvention transports école - piscine (Délib. 2021/02/04 A & B)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du versement par Pontivy Communauté de la somme de 2112 € pour l'aide aux

transports pédagogiques école-piscine au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour l'école Saint- Louis.

Il précise que la commune a versé à l' APEL de l'école Saint-Louis par mandat du 21/12/2020 l'aide octroyée par Pontivy communauté.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision conformément à la délibération du 24 novembre 2018 et valide le principe du reversement de l'aide aux transports pédagogiques écoles-piscines par Pontivy Communauté à la Commune à l'APEL de l'école Saint-Louis selon les règles d'intervention.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Maintenance éclairage public (Délib. 2021/01/04 C)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le devis de Morbihan Energies de remise en service suite au vol de câbles dans la rue du Tertre d'un montant de 450.00 € H.T.

Objet de la délibération : Contrat de prestations de service - Laboratoire départemental (Délib. 2021/01/05)

Le montant du contrat de prestation de service avec le Laboratoire Départemental d'Analyses est de **519.61 € H.T.** comprenant le forfait annuel en hygiène alimentaire pour **404.39 € HT** et l'analyse de l'eau pour **115.22 € H.T.**

Le Conseil Municipal valide le contrat de prestations de service avec le laboratoire départemental.

Objet de la délibération : Mise en place du dispositif "argent de poche" (Délib. 2021/01/06)

Monsieur le Maire propose de reconduire comme l'année dernière, le dispositif "Argent de poche" pendant les congés et vacances scolaires.

Cette action consiste à proposer aux jeunes radenacois de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers sur le territoire communal, rémunérée en argent liquide. Cette action est aidée par la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales).

Le Conseil Municipal décide la mise en place du dispositif "argent de poche" pour l'année 2021.

Objet de la délibération : Convention de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics avec Pontivy Communauté (Délib. 2021/01/07)

Le schéma de mutualisation des services de Pontivy Communauté adopté le 15 décembre 2015 décline un certain nombre d'actions selon plusieurs axes de travail. Celles figurant au titre de l'axe I concernent la recherche de l'efficacité administrative entre les différents niveaux de collectivités du territoire, notamment par le biais de la fonction ressource. Celle-ci occupe en effet une place importante au sein des collectivités et a pour objectif de garantir, de faciliter et de sécuriser le bon fonctionnement des collectivités territoriales.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la plate-forme de services relative aux marchés publics, module 3, pour une tarification unitaire de 20 € TTC.

Objet de la délibération : Abrogation de la carte communale (Délib. 2021/01/08)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 1er décembre 2020, le conseil communautaire a prescrit l'abrogation de la carte communale de RADENAC. En effet, depuis le 16 novembre 2015, Pontivy Communauté est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu.

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur son territoire. Son approbation par le conseil communautaire est prévue au 1er semestre 2021.

Lorsqu'il existe une ou plusieurs cartes communales sur le périmètre d'élaboration du PLUi, il est nécessaire de prévoir, après enquête publique, l'abrogation de ces cartes communales. En effet, deux documents d'urbanisme ne peuvent être

simultanément en vigueur dans la même commune. Si l'approbation du PLUi entraîne automatiquement l'abrogation des PLU applicables, ce n'est pas le cas pour les cartes communales.

Aussi, il a proposé d'abroger la carte communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à l'abrogation de sa Carte Communale.

INFORMATIONS

I - Tour de France

Un aménagement est envisagé auprès du plan d'eau avec la création d'une carte de France et la mise en place d'une stèle « Jean Robic » du côté de la rue Anne de Bretagne.

Monsieur Philippe ALLAIN fait un point sur la réunion qui s'est déroulée ce jour au Palais des Arts à Vannes sur l'étape du 28/06/2021. Les routes communales seront bloquées de 13H00 à 17H00. Il précise que des aménagements de sécurité par la mise en place de bottes de paille seront à la charge de la collectivité.

II - Aménagement du bourg

Une réunion s'est déroulée le 08 janvier 2021 avec l'entreprise DUVAL sur l'aménagement du bourg (Phase 2). Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise a été reprise par ALTHEA NOVA de PLECHATTEL (35470).

Des arbres seront enlevés et replantés.

Il est proposé que le cabinet ERSILIE puisse intervenir lors du prochain conseil municipal pour échanger sur les futurs travaux d'aménagement du bourg.

IX - Divers

- Piégeage de Ragondins

La campagne de limitation de population de ragondins s'est déroulée du 09 novembre au 14 décembre 2020 pour un total de 83 prises. Il est rappelé que l'indemnité des piégeurs est de 50 €.

- Population 2021

La population en vigueur retenue par l'INSEE au 1^{er} janvier 2021 est de 1077 habitants.

- Parc Photovoltaïque

Monsieur le Maire précise que dorénavant la Générale du Solaire basée à VENDARGUES (34740) gère le parc photovoltaïque. Il informe des retombées fiscales annuelles escomptées entre les 4 collectivités à savoir, Radenac, Pleugriffet, Pontivy Communauté et le Département. Pour Radenac le montant annuel serait de 5 848.00 €.

Il a également fait le point sur le devenir de la carrière Lafarge.

- Aménagement de lotissement

Monsieur le Maire fait le point sur la négociation en cours pour l'acquisition d'une parcelle de terrain situé dans la rue du Stade et appartenant à la Famille RADENAC.

- Aménagement logement

Monsieur le Maire soumet la proposition d'aménagement du logement dans la rue des Boulards par le cabinet M.D.O. Création (Mr David NAYL).

- Ecole Saint-Louis

Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif de l'école Saint-Louis est de 68 élèves.

Les délégués de classe ont été désignés pour former le nouveau conseil municipal des jeunes à savoir les enfants : Nolan LE BRIS, Soann MAMODE, Linnsey BERTHELOT, Ambre TOURNIER et Léo GRIGNON.

- Centre de Loisirs

L'accueil de loisirs se déroulera à Radenac pour les vacances scolaires de février et d'avril.

- Pontivy Communauté

Une information est donnée sur la liste des membres de la commission intercommunale des impôts directs qui ont été désignés par la directrice départementale des finances publiques.

- Colis du CCAS

Monsieur le Maire fait part de remerciements qu'il a eus pour les colis du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Conseil Municipal du 21 janvier 2021 comprenant les délibérations du numéro 2021/01/01 au 2021/01/08

Affiché, le

Le Maire,

Bernard LE BRETON